

fumantes de Saint-Roch, et ce n'est qu'en détruisant le lambris-âge de la cheminée qu'on a arrêté le feu. *Journal de Québec.*

Nouvelles des champs.—On nous dit que les labours et semailles sont plus avancés dans les paroisses du district de Chaudière que dans celle de Lauzon et de Saint-Thomas.

Les nuits depuis le 15 au 30 dernier ont été froides, et en quelques localités les jeunes plantes ont eu à souffrir de la gelée.

Les pâturages ont aussi soufferts de la gelée au bas du fleuve. *Idem.*

Haiti.—Le capitaine du *William Neilson*, arrivé hier soir en douze jours de Port-au-Prince, rapporte que le nouveau président Pierrot s'était rendu à la requête du conseil d'état de Port-au-Prince et était arrivé dans cette ville qu'on lui soupçonnait la pensée de vouloir déposséder de son titre de capitale. Le capitaine n'a donné, du reste, aucune autre nouvelle. Les journaux haïtiens et nos correspondances, que nous recevons aujourd'hui, nous en apprendront peut-être davantage. *Courrier des Etats-Unis.*

JEROME NOLLENT,

LE MALIN, DUPE DE SES MALICES.

SUITE ET FIN.

Mais il s'y trouva un obstacle sur lequel aucun des deux ne comptait, et qui venait encore uniquement du fait de Jérôme. M. Boisselet était oncle de M. Regnaud, et qui appartenait l'autre marché que Jérôme avait obtenu à si bas prix. M. Regnaud et son notaire étonnés qu'il fût venu si peu de monde à l'adjudication, avaient pris des renseignements sur les causes de cette circonstance qui leur paraissait extraordinaire, et il ne leur avait pas été difficile de découvrir l'erreur de la date contenue dans les affiches. Le porteur interrogé et pressé vivement, avait tout avoué, de sorte que lorsque Jérôme arriva chez M. Boisselet, il le trouva instruit de sa conduite et irrité au dernier point contre sa fourberie qu'il avait fait un tort considérable à son neveu. Ayant appris le motif de la visite des deux fermiers, il résolut de punir Jérôme de sa mauvaise foi, en lui refusant une demande à laquelle, dans toute autre circonstance, il n'eût opposé aucune difficulté : "Vous tenez donc beaucoup à faire cette cession de bail, lui dit-il ?—Oui, Monsieur, répondit Jérôme, car je ne saurais tenir deux marchés aussi forts et aussi éloignés sans me ruiner ; j'ai compté là-dessus en prenant le dernier.—Fort bien ; mais il y a à ce que vous me demandez une petite difficulté.—Guillaume est cependant aussi bon que moi pour payer, et je vous réponds qu'il ne sera jamais en retard.—Je le sais bien ; aussi ce n'est pas de cela qu'il est question.—Il fumera vos terres encore mieux que moi, puisqu'il en est plus près.—J'accorde encore cela, et je vous dirai même que je voudrais bien avoir Guillaume pour fermier, parce que je le connais pour un honnête homme ; pour un honnête homme, répéta-t-il en appuyant fortement sur ces mots, entendez-vous, M. Jérôme ? pour un honnête homme.—Eh bien, pourquoi ne l'acceptez-vous donc pas, répondit Jérôme, que cette apostrophe et la longueur de ces refus commençaient à déconcerter ?—Parce que je vous aime trop, M. Jérôme, et que je veux vous conserver.—C'est bien de l'honneur que vous me faites, et je vous en remercie ; mais j'ai vous le dis, vous allez me ruiner, je ne peux pas garder ces marchés sans de grands inconvénients.—Oh ! quant à l'honneur que je vous fais, je vous dispense de la reconnaissance, et quant à vous ruiner, cela m'est égal.—Mais si je ne peux plus vous payer ?—Alors je me servirai d'un huissier que vous connaissez bien, et je ferai vendre vos meubles et vos bestiaux ; il y a de bons chevaux dans votre écurie, de bonnes vaches dans vos étables, et ainsi du reste ; oh, je ne suis pas inquiet."

Jérôme eut beau employer tous les raisonnemens et les prières qu'il jugea les plus propres à convaincre ou à toucher M. Boisselet, celui-ci ne changea rien à sa détermination : enfin, lorsqu'il eut eu assez prolongé le supplice du malheureux patient, il lui dit : "M. Jérôme, il faut que je vous explique ma conduite ; apprenez donc ce que vous ignoriez sans doute ; M. Regnaud est mon neveu,

Je ne vous ferai pas le détail de toutes les poursuites qui furent dirigées contre lui par Mathieu, et par ses deux propriétaires ; tous trois lui en voulaient, et aucun d'eux ne le ménagea ; les chicanes qu'il leur opposa ne servirent qu'à amonceler frais sur frais ; en définitive, tout son mobilier fut vendu, et, comme il arrive toujours dans ces occasions, beaucoup au-dessous de sa véritable valeur. La justice commença par prélever sur son produit, ses frais qui étaient énormes ; ses créanciers se payèrent ensuite, et à peine resta-t-il pour lui, en fin de compte, une centaine d'écus de toute la fortune que son père lui avait laissée, et qu'il avait depuis tant intrigué pour augmenter aux dépens de celle des autres.

Après une ruine aussi complète, il ne lui restait plus de ressource

nous connaissons l'insigne fourberie dont vous vous êtes servi pour vous faire adjuger ses terres à vil prix ; un homme comme vous ne mérite aucune considération ni aucune pitié ; vous garderez donc vos deux marchés, et je vous prévient que si vous n'êtes pas exact au paiement le jour de l'échéance, dès le lendemain des poursuites seront dirigées contre vous, et ne se ralentiront pas jusqu'à ce que vous ayez réglé le dernier centime de vos fermages. Maintenant que je n'ai plus rien à vous dire, retirez-vous de ma présence, la vue d'un fripon ne peut que faire mal à un honnête homme ; et vous, M. Guillaume, continua-t-il en se tournant vers celui-ci, soyez persuadé que je suis fâché de vous désobliger, mais c'est un exemple que je crois devoir faire pour intimider les coquins qui seraient tentés d'imiter la conduite de ce malheureux ; comptez que je saisirai la première occasion qui se présentera pour vous en dédommager, et si Jérôme se laisse exprimer, je me rappellerai alors la demande que vous m'avez faite aujourd'hui."

Ces paroles et ce refus furent accablans pour Jérôme, qui n'avait soupçonné ni cette parenté, ni l'indignation avec laquelle son propriétaire verrait la petite ruse qu'il avait employée, et qu'il croyait devoir lui être fort indifférente. Forcé de conserver ses deux marchés, il fut obligé d'augmenter le nombre de ses domestiques, de ses chevaux et de tout son attirail champêtre ; mais avant tout, il fallait qu'il commençât par faire de l'argent, car non-seulement il n'en avait plus guère maintenant, mais il en devait, et l'époque du remboursement de l'emprunt qu'il avait fait, s'approchait tous les jours d'une manière effrayante qui ne lui permettait pas de se dégarner. Il eut donc recours à sa dernière ressource, et mit en vente plusieurs arpens d'excellentes terres qui lui appartenaient. Il se présenta quelques acheteurs, mais en petit nombre, car on redoutait généralement d'avoir affaire avec lui ; ceux-ci se prévalurent du peu de concurrence, et n'offrirent que des prix très-bas que le besoin cependant le força d'accepter.

Ainsi dépourvu, pour moitié de leur valeur, d'une douzaine d'arpens des meilleures terres du canton, il se flatta un moment de pouvoir, à force de soins et de surveillance, réparer cette perte par les profits de son exploitation alors doublée ; mais il eût fallu pour cela qu'il fût mieux servi qu'il ne l'avait jamais été, par des domestiques que rien n'attachait à ses intérêts, et qui, voyant le maître et la maîtresse de la maison continuellement en guerre ouverte, les méprisaient tous deux. Incapable de tout faire par lui-même, Jérôme s'aperçut bientôt qu'il marchait à grands pas vers sa perte ; il n'en devint que plus difficile, plus exigeant, plus injuste, et par une suite nécessaire, plus mal servi. Pour comble de malheur, au moment de la moisson, et lorsque tout son monde lui était le plus nécessaire ; Mathieu, moitié par besoin, moitié par esprit de vengeance, lui déboucha deux de ses valets de ferme, et dans l'impossibilité de les remplacer à une époque où ils sont tous si occupés, ses grains ne purent être rentrés en tems favorable, et une grande partie reçut des pluies qui les gâtèrent.

Cependant le moment du paiement de ses redevances et du remboursement des douze mille francs approchait ; il n'avait, pour faire face à ces obligations, que trois mille francs qui lui étaient restés des ventes qu'il avait faites ; il se hâta de faire battre tout son grain et de le porter au marché, mais toutes ces ressources réunies ne lui firent qu'un peu plus de la moitié de la somme qu'il lui fallait. Ses deux propriétaires tinrent fidèlement leur parole, et dès le lendemain de l'échéance, il reçut deux assignations. Ce fut alors qu'il se trouva dans un embarras beaucoup plus grand que tous ceux qu'il avait éprouvés jusqu'alors. Après le tour qu'il avait joué à M. Regnaud, l'un de ses deux propriétaires, il n'y avait pas d'apparence que ni lui, ni son oncle voulussent lui accorder un délai quelconque, ou même se contenter pour le moment d'un a-compte ; il avait bien de quoi les payer, mais son emprunt de douze mille francs allait être remboursable dans quinze jours, et le notaire qu'il avait déjà vu pour tâcher d'en obtenir un renouvellement, ne lui avait pas laissé grand espoir à ce sujet ; cependant, pressé comme il l'était, il résolut de tenter encore un dernier effort auprès de lui ; mais quelle fut cette fois sa consternation en apprenant que celui qui avait paru lui prêter cette somme, n'était qu'un homme de paille, et que le véritable prêteur, celui qui avait maintenant entre les mains son obligation, était ce Mathieu qui avait eu si peu à se louer de lui ! La foudre que fût tombée à ses pieds ne l'eût pas plus effrayé. Il comprit de suite que son ennemi ne lui avait fait ce prêt que pour se ménager l'espoir de pouvoir le tourmenter à l'époque du remboursement, et que par conséquent il n'avait aucune grâce à en attendre. Abattu par une nouvelle aussi accablante, il rentra chez lui, la rage et le désespoir dans l'âme.